

DE : Madame Kateri Champagne Jourdain
Ministre de l'Emploi

TITRE : Plan d'action 2025-2026 des services publics d'emploi

PARTIE ACCESSIBLE AU PUBLIC

1- Contexte

Tel que prévu à l'article 3.1 de la Loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et sur la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT), un plan d'action en matière de main-d'œuvre et d'emploi (ci-après Plan d'action des services publics d'emploi) est préparé annuellement par la ministre de l'Emploi, en collaboration avec la CPMT. Ce plan d'action est approuvé par le gouvernement et rendu public.

Le Plan d'action 2025-2026 des services publics d'emploi est arrimé avec les objectifs du Plan stratégique 2023-2027 du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS). Il se concrétise notamment par l'entremise du volet « main-d'œuvre et emploi » des plans d'action régionaux élaborés par les directions générales de Services Québec en collaboration avec leur conseil régional des partenaires du marché du travail.

Par ailleurs, le Plan d'action 2025-2026 des services publics d'emploi doit composer avec l'incertitude provoquée par les tarifs douaniers imposés par l'administration américaine. Dans ce contexte, les services publics d'emploi et les partenaires du marché du travail assurent une veille afin d'identifier les répercussions sur le marché du travail québécois et d'offrir une réponse adaptée aux besoins des individus et des entreprises susceptibles d'être touchés par les décisions de l'administration américaine. Dans ces circonstances, la planification annuelle pourrait évoluer au cours de l'année. Les orientations du Plan d'action 2025-2026 des services publics d'emploi permettent toutefois d'adapter les interventions à l'évolution du contexte économique et à ses effets sur le marché du travail.

2- Raison d'être de l'intervention

Le Plan d'action 2025-2026 des services publics d'emploi rappelle la priorité accordée aux personnes confrontées à des obstacles complexifiant leur intégration ou leur maintien en emploi. Parmi celles-ci se trouvent, entre autres, les personnes prestataires des programmes d'assistance sociale et celles issues de groupes sous-représentés sur le marché du travail. Les interventions auprès des entreprises seront quant à elles réalisées afin de soutenir les employeurs qui ont à relever des défis liés à la main-d'œuvre, notamment pour l'adaptation aux changements du contexte international, pour réaliser des gains de productivité et pour s'adapter à la transition verte ou à la transformation numérique. Aussi, les services publics d'emploi continueront de proposer des solutions aux entreprises issues des industries des filières industrielles et scientifiques et des sciences de la vie de même qu'à celles œuvrant dans les secteurs visés par l'Opération main-d'œuvre.

3- Objectifs poursuivis

Le Plan d'action 2025-2026 des services publics d'emploi guide les interventions des services publics d'emploi afin qu'elles répondent aux besoins du marché du travail québécois. Il présente les enjeux auxquels les services publics d'emploi sont confrontés ainsi que les grandes orientations pour les interventions à réaliser auprès des individus et des entreprises. Il énonce aussi les objectifs, les principales actions, les indicateurs de résultats ciblés et la répartition du budget d'intervention du Fonds de développement du marché du travail (FDMT).

Les objectifs ciblés et mesurables du Plan d'action 2025-2026 des services publics d'emploi sont, notamment :

- le retour en emploi, à brève échéance, de 52 000 participants de l'assurance-emploi et de 16 000 participants des programmes d'assistance sociale, parmi les personnes ayant terminé leur participation;
- une proportion de 58,5 % de l'ensemble des personnes aidées ayant occupé un emploi à brève échéance, après avoir terminé une participation;
- une proportion de 77 % de personnes participant aux interventions des services publics d'emploi, prestataires des programmes d'assistance sociale, s'étant maintenues en emploi pour une période d'au moins six mois suivant un retour en emploi;
- une proportion de 40 % des entreprises aidées par les services publics d'emploi dans les activités et les secteurs priorités;
- l'amélioration de la gestion des ressources humaines pour 83 % des employeurs ayant bénéficié d'une intervention des services publics d'emploi;
- l'amélioration des compétences de leurs travailleurs pour 87 % des employeurs après une intervention des services publics d'emploi.

4- Proposition

Il est proposé au Conseil des ministres d'adopter le Plan d'action 2025-2026 des services publics d'emploi afin de permettre au gouvernement de poursuivre ses interventions liées à la main-d'œuvre et à l'emploi et de les adapter aux conditions actuelles du marché du travail.

L'adoption et la diffusion publique du Plan d'action 2025-2026 des services publics d'emploi permettront d'informer les partenaires du marché du travail et les autres parties prenantes des actions posées par le MESS. En outre, son adoption permettra de rendre public le volet main-d'œuvre et emploi des plans d'action régionaux approuvés par la ministre de l'Emploi.

Le Plan d'action 2025-2026 des services publics d'emploi vise à répondre aux trois enjeux suivants :

1. La bonne lecture des besoins actuels et futurs du marché du travail, essentielle à une prise de décision éclairée;

2. Des interventions pertinentes pour une réponse adaptée aux besoins diversifiés des personnes sans emploi et des employeurs qui font face aux défis liés à la main-d'œuvre;
3. L'efficacité du partenariat, un intrant incontournable au bon fonctionnement des services publics d'emploi.

Pour répondre à ces enjeux, le Plan d'action 2025-2026 des services publics d'emploi s'appuie sur cinq orientations :

1. Approfondir l'analyse des besoins du marché du travail en lien avec les clientèles et les secteurs d'activité économique pour lesquels l'intervention est la plus pertinente;
2. Outiller les personnes prêtes à intégrer le marché du travail en leur fournissant une aide d'appoint;
3. Agir prioritairement et de façon soutenue auprès des personnes vulnérables sur le plan de l'emploi, pour lesquelles un accompagnement est essentiel à l'intégration durable sur le marché du travail;
4. Soutenir les employeurs, en particulier ceux issus des secteurs priorisés par le gouvernement, qui font face à des défis liés à la main-d'œuvre et d'adaptation aux transformations du marché du travail;
5. S'appuyer sur la mobilisation et la concertation des partenaires du marché du travail et des parties prenantes de la prestation de services pour atteindre les objectifs des services publics d'emploi.

5- Autres options

L'élaboration d'un Plan d'action 2025-2026 des services publics d'emploi étant une exigence légale prévue à l'article 3.1 de la Loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et de la CPMT, aucune autre option n'a été explorée.

6- Évaluation intégrée des incidences

Les interventions des services publics d'emploi visent l'amélioration du fonctionnement du marché du travail et contribuent à la prospérité économique du Québec et de toutes les régions. Les activités prévues dans le Plan d'action 2025-2026 des services publics d'emploi sont structurées en réponse aux besoins des personnes sans emploi ou à risque de perdre leur emploi, ainsi qu'aux besoins des employeurs confrontés à des défis liés à la main-d'œuvre.

Le Plan d'action 2025-2026 des services publics d'emploi favorisera l'intégration en emploi des personnes qui rencontrent des obstacles à l'emploi, dont les personnes prestataires des programmes d'assistance sociale et les personnes issues des groupes sous-représentés sur le marché du travail. Les interventions auprès de cette clientèle s'inscrivent dans la perspective selon laquelle l'emploi est le meilleur moyen de réduire la pauvreté et d'assurer l'autonomie financière des personnes. Les services publics d'emploi contribuent, par conséquent, à réduire le chômage, l'exclusion sociale et la pauvreté, et à soutenir le développement social du Québec.

7- Consultation entre les ministères et avec d'autres parties prenantes

Le MESS a élaboré le Plan d'action 2025-2026 des services publics d'emploi en collaboration avec la CPMT qui l'a approuvé lors de la séance de l'Assemblée délibérante du 20 mars 2025.

8- Mise en œuvre, suivi et évaluation

Des mécanismes opérationnels pour le suivi des objectifs (cibles des indicateurs de résultats ciblés) sont en place au MESS.

Le MESS rendra compte publiquement des résultats du Plan d'action 2025-2026 des services publics d'emploi dans son rapport annuel de gestion, conformément aux dispositions de l'article 15 de sa loi constitutive. Ce rapport d'activité sera déposé à l'Assemblée nationale, conformément à cette disposition légale, dans les six mois de la fin de l'exercice 2025-2026 ou, si l'Assemblée ne siège pas, dans les 30 jours suivant la reprise de ses travaux.

9- Implications financières

Pour l'exercice 2025-2026, les services publics d'emploi disposent d'un budget de 942,8 M\$ permettant la mise en œuvre des différentes mesures d'emploi en lien avec les priorités du gouvernement et en réponse aux besoins du marché du travail.

Les activités envisagées dans le cadre du Plan d'action 2025-2026 des services publics d'emploi sont financées par le FDMT qui est prévu dans le budget du MESS.

10- Analyse comparative

Le MESS se tient informé des initiatives des services publics d'emploi au Canada et à travers le monde. De plus, le MESS s'appuie sur l'apport de la CPMT qui conseille la ministre de l'Emploi sur les enjeux de main-d'œuvre dans une forme de partenariat unique au Canada. Le Plan d'action 2025-2026 des services publics d'emploi prend donc en compte les meilleures pratiques ainsi que les recommandations des partenaires.

La ministre de l'Emploi,

KATERI CHAMPAGNE JOURDAIN